

## Termes et conditions pour les séminaires, banquets et salles de Bären Dürrenroth S.A.

### Validité

Ces conditions s'appliquent à tous les services de Bären Dürrenroth S.A. Les conditions suivantes s'appliquent exclusivement. Les conditions générales de "l'hôte" (nom uniforme pour l'organisateur / le client / l'hôte, etc.) ne sont pas contractuelles, même si elles ne sont pas expressément contredites par nous.

### Délai de réception des offres

La Bären Dürrenroth S.A. reste lié à votre demande jusqu'à 20 jours après l'émission de l'offre. Après expiration du délai de réception, Bären Dürrenroth S.A. peut disposer librement des chambres ou salles réservées, à condition que l'hôte n'ait pas accepté l'offre jusqu'à cet instant.

### Conclusion du contrat

Le contrat est conclu, dès que le service offert de Bären Dürrenroth S.A. a été confirmé par l'hôte. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement. La sous-location ou la relocation, ainsi que l'utilisation des chambres d'hôtel à des fins autres que résidentielles, nécessitent l'autorisation écrite préalable de Bären Dürrenroth S.A. Si la réservation est faite par un tiers, celui-ci devient, indépendamment de l'autorisation effective du client, partie contractante et est responsable de toutes les obligations découlant du présent contrat en plus du client en tant que débiteur commun.

### Durée d'utilisation

Les salles de séminaire réservées ne sont disponibles que pendant la période et aux prix convenus dans le contrat. Une autre période d'utilisation nécessite le consentement de Bären Dürrenroth S.A. Les chambres réservées sont à la disposition des clients pendant la période convenue, à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et jusqu'à 11h00 le jour du départ, à l'usage exclusif. Une utilisation plus longue le jour du départ peut être organisée.

### Annulation des séminaires, banquets & chambres d'hôtel

Lors d'un changement ou d'une annulation de salles de séminaire réservées, des forfaits et des chambres d'hôtel ou des arrangements ils seront facturés comme suit:

Séminaire	Chambres
a) dès 31 jours avant l'arrivée: sans frais	a) dès 3 jours avant l'arrivée: sans frais
b) jusque 30 jours avant l'arrivée: 15% de la perte du chiffre d'affaires	b) jusque 2 jours avant l'arrivée: 100% de la perte du chiffre d'affaires
c) jusque 20 jours avant l'arrivée: 50% de la perte du chiffre d'affaires	c) les chambres réservées qui n'ont pas été utilisées seront facturées à plein tarif.

### Banquet

- a) dès 91 jours avant l'arrivée:  
sans frais
- b) jusque 90 jours avant l'arrivée:  
35% de la perte du chiffre d'affaires
- c) jusque 20 jours avant l'arrivée:  
60% de la perte du chiffre d'affaires
- d) jusque 10 jours avant l'arrivée:  
90% de la perte du chiffre d'affaires

### Loyer des tiers

Si la Bären Dürrenroth S.A. procure des équipements techniques ou autres auprès de tiers pour l'organisateur, elle agit au nom et au facture de l'hôte. L'hôte est responsable du traitement soigneux et du retour correct de cette installation et exempte la Bären Dürrenroth S.A. de toute réclamation de tiers vis-à-vis de cette installation.

### Frais de services extraordinaires

Pour les événements se prolongeant au-delà de minuit, le Bären Dürrenroth S.A. peut facturer une surtaxe de prolongation (rétribution pour le travail de nuit du personnel).

### Terme d'échéance

Les factures doivent être payées dans les 30 jours. Dans tous les cas, la Bären Dürrenroth S.A. peut exiger de l'hôte un acompte d'un montant raisonnable. Si le délai de paiement susmentionné est dépassé, l'hôte sera en défaut sans qu'un rappel soit nécessaire. La Bären Dürrenroth S.A. est autorisée à exiger des intérêts moratoires d'un montant de 10% (au moins CHF 10.00) à partir du moment de la survenance du retard.

### Ajustement des prix

Si un prix forfaitaire a été convenu et qu'il s'écoule plus de 6 (six) mois entre la conclusion du contrat et l'exécution du service, Bären Dürrenroth S.A. se réserve le droit de modifier le prix de manière raisonnable. Les prix sont bruts, TVA et taxes comprises.

### Moyen de paiement

Lors des banquets et des séminaires, nous n'acceptons que les cartes de crédit sur demande. Les cartes de crédit et de débit pour les autres paiements sont Mastercard, Visa, American Express, Postcard et Maestro. Nous acceptons les paiements en WIR ou par chèque uniquement après accord.

### Nombre de participants

Un changement du nombre de participants pour les repas ou pauses communs doit être effectué au moins 24 heures avant le début de la manifestation, sinon le nombre commandé de couverts sera au moins facturé.

### Responsabilité

L'hôte est responsable du paiement de la nourriture et des boissons commandées en plus et non payées par les participants à l'événement. La Bären Dürrenroth S.A. décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages causés aux objets apportés par l'organisateur. La fixation de matériel de décoration ou de présentation est interdite sans l'accord de Bären Dürrenroth S.A. Pour les dommages causés à l'équipement ou à l'inventaire lors de la construction, du démontage ou de l'événement, l'hôte est responsable sans preuve de sa faute. L'hôte est responsable de toute perte ou de tout dommage causé par lui-même, ses employés, d'autres assistants ou les participants à l'événement. Cela concerne en particulier l'infrastructure de séminaires (le contenu de la valise du modérateur). Il incombe à l'organisateur de souscrire une assurance appropriée.

### Objets trouvés

Les objets trouvés ne seront transmis que sur demande, risques et des frais en charge de l'hôte. Sinon, les articles seront éliminés après une période de rétention de six mois ou remis à un bureau des objets trouvés ou à brocante.

### Heures d'ouverture

Nos heures d'ouverture sont contraignantes. Les exceptions nécessitent l'accord préalable de Bären Dürrenroth S.A.

### Autorisation spéciale

L'organisateur doit se procurer, à ses frais, toutes les autorisations officielles nécessaires à l'exécution de la manifestation. Il est responsable de respecter ces autorisations ainsi que tous les autres règlements de droit public en rapport avec l'événement.

### Nourriture / boissons de l'extérieur

L'organisateur de banquets et de séminaires ne peut apporter de la nourriture et des boissons qu'après accord écrit préalable de Bären Dürrenroth S.A. Des frais de service seront facturés.

### Feu d'artifice

Lors de la planification, il faut tenir compte du fait que nous ne sommes pas autorisés à approuver des feux d'artifice de quelque nature que ce soit ou des cannes à sucre sur l'ensemble de la zone.

### Tribunal compétent

Le tribunal compétent est Dürrenroth. Seul le droit suisse est applicable.